DDE de la Gironde
Division Littorale
Subdivision Territoriale
et Maritime du
Bassin d'Arcachon
5 Quai du Capitaine Allègre
33311 ARCACHON CEDEX
tel : 05 56 83 32 97

ANNÉE 2009

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DE RENOUVELLEMENT
DE DOSSIER

31 décembre 2008

DEMANDE D'AUTORISATION DE MOUILLAGE SUR CORPS-MORT

Renouvellement oui ☐ non ☐ **Numéro de l'autorisation précédente**

ZONE SOUHAITÉE :	Préciser votre choix	1er :	2ème :	3ème :	4ème :	5ème :

Demandeur

Identité — Nom — Prénom

Adresse — N° — Rue

Lieu dit

Code postal — Ville

Téléphone — Télécopie

Caractéristique du bateau

Nom — Longueur — Catégorie

moins de 8 m ☐ — voilier ☐

8 m et + ☐ — bateau à moteur ☐

Immatriculation

Professionnel de la mer : (autorisation actuelle) ☐ cocher la case

Fournir photocopie du rôle ou de l'inscription au registre du commerce

Durée :

les autorisations sont délivrées du 1er mars au 31 octobre pour les particuliers (sauf dérogation)

la demande de dérogation devra être argumentée et jointe au présent imprimé

Éléments à joindre obligatoirement (sous peine d'annulation)

(-) 2 timbres à 0.55 Euros

- Acte de francisation : **Photocopie de la page 1 recto-verso et de la partie titre de navigation**

ou - Carte de circulation : Photocopie de la carte

Engagement de paiement AUCUNE DEMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE PAR FAX

Je soussigné, m'engage à payer la redevance domaniale afférente à l'autorisation de mouillage sur corps mort demandée, que l'occupation soit effective ou non.

Ne pas joindre de paiement : le règlement vous sera **demandé ultérieurement par les services fiscaux**

à :

le :

Signature :